Corrigé et barème – société, culture et politique dans la France du XIXe siècle : le droit de vote de 1815 à 1870, la Troisième République, les conditions féminines — niveau ★★★

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 4e

Exercice 1 – Corriger une copie *(5 pts)*

a) « Au suffrage censitaire » : elle est élue au **suffrage universel masculin**, rétabli en 1848 et gardé par l'Empire ; le cens a disparu depuis le décret du 5 mars 1848 (0,5 pt). « Continuer la guerre » : les campagnes votent pour les monarchistes parce qu'ils promettent la **paix**, alors que les républicains comme Gambetta voulaient continuer la guerre ; l'Assemblée accepte la paix (traité de Francfort, 10 mai 1871). (0,5 pt) (1)

b) « À une large majorité » : il passe à **une voix**, par 353 voix contre 352, le 30 janvier 1875 (0,5 pt). « Au suffrage universel masculin » : le président est élu par les **deux chambres réunies** (Chambre des députés et Sénat), et peut être réélu. (0,5 pt) (1)

c) « Gracié en 1906 » : la grâce date du **19 septembre 1899**, après le verdict de Rennes ; elle efface la peine, pas la condamnation (0,5 pt). « Par un conseil de guerre » : c'est la **Cour de cassation**, où siègent des juges civils, qui annule le jugement de Rennes le 12 juillet 1906 : c'est la réhabilitation. (0,5 pt) (1)

d) « Sous le Second Empire » : il est tombé en 1870 ; la loi du 2 novembre 1892 est votée sous la **IIIe République** (0,5 pt). « Aux seules jeunes filles de moins de 21 ans » : c'était la loi du 19 mai **1874** (filles de 16 à 21 ans) ; celle de 1892 interdit le travail de nuit à **toutes les femmes** dans l'industrie et limite leur journée à 11 heures. (0,5 pt) (1)

e) « Première avocate » : Madeleine Brès devient en 1875 (thèse du 3 juin) la première Française **docteure en médecine** ; la première avocate à plaider est **Jeanne Chauvin**, en 1901 (0,5 pt). « La loi Naquet » : elle rétablit le **divorce** (27 juillet 1884) ; c'est la loi du **1er décembre 1900** qui ouvre le barreau aux femmes, et Brès s'était inscrite en médecine en 1868 grâce à une attestation de son mari. (0,5 pt) (1)

Piège — dans chaque phrase, un élément vrai (1871, 1875, Loubet, 1892, Brès) rend l'ensemble crédible : on contrôle séparément qui, quoi, quand et par qui, puis on écrit la version juste.

Exercice 2 – Enquête — Les souvenirs d'une institutrice *(4 pts)*

a) **1848** : Louis-Philippe part pour l'Angleterre en février (0,5 pt). En 1847, sous la monarchie de Juillet, il avait **23 ans** (il en fallait 25) et sa petite ferme ne lui faisait pas payer les **200 F** d'impôt direct du cens ; le décret du **5 mars 1848** fait voter tous les hommes de 21 ans, sans condition de fortune. (0,5 pt) (1)

b) $1848 + 14 = \mathbf{1862}$; $1862 + 8 = \mathbf{1870}$ (0,5 pt). Le **2 septembre 1870**, Napoléon III capitule à **Sedan** ; le **4 septembre**, à l'Hôtel de Ville de Paris, Gambetta et Jules Favre proclament la République : le Second Empire tombe, la III^{e} République naît. (0,5 pt) (1)

c) $1862 + 17 = 1879$: la **loi Paul Bert** du 9 août 1879 (une école normale d'institutrices par département) ; $1879 + 3 = 1882$: la **loi Ferry du 28 mars 1882** (0,5 pt). L'école publique devient laïque : l'instruction morale et civique remplace l'instruction religieuse, le catéchisme se fait hors de l'école le jeudi ; l'instruction est obligatoire de 6 à 13 ans pour les filles comme pour les garçons, avec des travaux à l'aiguille pour les filles. (0,5 pt) (1)

d) $1862 + 45 = \mathbf{1907}$: avant la loi du **13 juillet 1907**, le Code civil laisse le mari administrer seul les biens du couple et toucher le salaire de sa femme, qui est une « incapable » (0,5 pt). Son père vote depuis 1848, mais le suffrage universel est **masculin** : les femmes n'obtiennent le vote que par l'ordonnance du **21 avril 1944**. (0,5 pt) (1)

Méthode — dans un récit qui ne nomme rien, on part d'une date sûre (le roi qui part pour l'Angleterre : 1848), puis on additionne les âges ; chaque identification se confirme par un second indice (« l'empereur prisonnier », « une école pour former des institutrices »).

Exercice 3 – Qui a raison ? *(3 pts)*

a) **Tom**, surtout (0,5 pt). Le coup d'État de 1851 rétablit le suffrage universel masculin ; les hommes votent aux plébiscites (1851, 1852, 1870) et élisent le Corps législatif. Mais la candidature officielle, le serment et une presse surveillée limitent le choix ; Léa a raison sur l'autoritarisme (27 000 arrestations en 1851), mais l'Empire se libéralise après 1860 : l'opposition obtient 3,3 millions de voix en 1869. (0,5 pt) (1)

b) **Chacun a une part de raison, mais aucun n'a tout à fait raison** (0,5 pt). La République s'est enracinée : symboles (*La Marseillaise* en 1879, le 14 Juillet en 1880), libertés de réunion et de presse (1881), maires élus (1884), école gratuite, obligatoire et laïque (1881-1882). Mais elle est menacée : le général Boulanger, le « général Revanche », rassemble monarchistes, bonapartistes et républicains déçus (« Dissolution, Révision, Constituante ») et il est élu triomphalement à Paris le 27 janvier 1889 ; il renonce pourtant à marcher sur l'Élysée et s'enfuit en Belgique en avril : la République a tenu, preuve qu'elle a des racines. (0,5 pt) (1)

c) **Chacun a une part de raison** (0,5 pt). Le milieu compte : la paysanne travaille sans salaire, l'ouvrière gagne souvent la moitié du salaire d'un ouvrier, la domestique touche des gages, la bourgeoise ne doit pas travailler (« ange du foyer »). Mais la loi pèse sur toutes : mariées, toutes sont des « incapables » (Code civil, jusqu'en 1938), et aucune ne vote ; la vraie différence devant la loi vient du mariage, pas de la fortune. (0,5 pt) (1)

Astuce — dans un débat, on cherche le mot trop fort (« ne votent plus », « plus rien », « surtout ») : c'est souvent lui qui rend la phrase fausse ou incomplète. Montrer ce que chacun a de juste, preuves à l'appui, vaut tous les points.

Exercice 4 – Analyse de document — Un député contre le vote des femmes *(4 pts)*

a) Le **Code civil** de 1804 et sa **puissance maritale** : « la femme obéissance à son mari » (art. 213), elle doit le suivre là où il décide d'habiter (art. 214), il administre seul les biens du couple (art. 1421) (0,5 pt pour le texte et deux règles). Le député oublie les **veuves** et les **célibataires majeures** : elles ne dépendent d'aucun mari, gèrent seules leurs biens… et ne votent pas davantage ; aucun homme ne « vote pour elles ». (0,5 pt) (1)

b) Il parle de l'idéal **bourgeois** de l'« ange du foyer » (0,5 pt). Les femmes du peuple travaillent presque toutes : paysannes, ouvrières du textile payées souvent moitié moins qu'un ouvrier, domestiques ; au recensement de 1906, environ **7,7 millions** de femmes actives, soit **37 %** des actifs ; la République elle-même forme des institutrices depuis la loi Paul Bert (1879). (0,5 pt) (1)

c) L'Église a soutenu les adversaires de la République : l'« Ordre moral » de Mac-Mahon (1873-1877) s'appuyait sur elle, et après la loi de **1882** les catholiques combattent « l'école sans Dieu » : c'est la guerre scolaire (0,5 pt). Pour arracher les filles à l'influence de l'Église et en faire des mères républicaines, les républicains créent les **lycées de jeunes filles**, publics et laïques (loi Camille Sée, **1880**), et rendent l'instruction primaire obligatoire pour les filles aussi (1882) ; l'argument montre qu'ils jugent les femmes incapables de voter par elles-mêmes. (0,5 pt) (1)

d) **Hubertine Auclert**, qui refuse de payer ses impôts à partir de 1880 (0,5 pt). Avant 1848, c'est l'impôt qui donnait le vote : seuls votaient les hommes qui payaient le cens (300 F, puis 200 F). En 1885, les hommes votent sans payer d'impôt, mais les femmes qui en paient ne votent pas : elle retourne la règle (« pas de vote, pas d'impôt ») pour montrer l'injustice. (0,5 pt) (1)

Erreur fréquente — croire ce que dit un document parce qu'il vient d'un député : on cite ses mots, puis on les confronte aux faits du cours (qui vote, qui travaille, ce que dit la loi).

Exercice 5 – Développement construit — L'État et l'Église *(4 pts)*

a) Exemple : « Sous la Restauration, le trône s'appuie sur l'autel : Charles X se fait sacrer à Reims en 1825, comme les rois d'avant 1789, et le divorce est supprimé en 1816. Le Concordat de 1801 lie aussi l'Église à l'État, qui nomme les évêques et paie les prêtres. » (0,5 pt par fait précis) (1)

b) Exemple : « Après 1879, les républicains laïcisent l'école : la loi du 28 mars 1882 remplace l'instruction religieuse par l'instruction morale et civique, et la loi Goblet de 1886 réserve l'enseignement public aux laïques. » (0,5 pt par loi datée) (1)

c) Exemple : « Les catholiques dénoncent "l'école sans Dieu" : c'est la guerre scolaire. Pendant l'affaire Dreyfus, beaucoup sont antidreyfusards ; la gauche ferme alors les écoles des congrégations (1902-1904). En 1906, les inventaires provoquent des affrontements, avec un mort à Boeschepe. » (0,5 pt par exemple daté) (1)

d) Exemple : « La loi du 9 décembre 1905 met fin au Concordat : la République ne reconnaît ni ne paie plus aucun culte, l'Église choisit ses évêques ; mais elle assure la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, et laisse les églises aux fidèles. L'État devient neutre sans combattre la religion. » (0,5 pt pour ce qui change, 0,5 pt pour ce qui est garanti) (1)

Méthode — une évolution se raconte en étapes datées (lien, laïcisation de l'école, conflits, séparation), reliées par des mots de temps et de cause (d'abord, après 1879, donc, enfin) ; la conclusion répond à la question en une phrase.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).